

22 oct 2018 -16:25

Appartient à [Conseil des ministres du 25 octobre 2018](#)

Détermination des secteurs à risques pour la déclaration Limosa

Sur proposition du ministre de l'Emploi Kris Peeters, du ministre des Indépendants Denis Ducarme et du secrétaire d'Etat à la Lutte contre la Fraude sociale Philippe De Backer, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui détermine les secteurs à risques pour la déclaration préalable des travailleurs indépendants détachés, dite déclaration "Limosa".

L'obligation générale de déclaration "Limosa" pour les indépendants a été transformée en une obligation de déclaration limitée à un nombre de secteurs à risques, déterminé de manière limitative. Les modifications en question visent notamment à répondre aux exigences de la Commission européenne quant à l'exécution par la Belgique de l'arrêt C-577/10 du 19 décembre 2012 rendu par la Cour de Justice.

Le présent projet fixe les trois secteurs à risques pour la déclaration Limosa indépendants, à savoir :

- travaux immobiliers
- nettoyage
- viande

Le projet est soumis à l'avis du Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 mars 2007 pris en exécution du Chapitre 8 du Titre IV de la loi-programme (I) du 27 décembre 2006, en ce qui concerne la détermination des secteurs à risques visés à l'article 137, alinéa 1er, 6° de la loi programme (I) du 27 décembre 2006, dans le cadre de la déclaration préalable pour les travailleurs indépendants détachés et fixant l'entrée en vigueur de l'article 47, 2), de la loi du 16 novembre 2015 portant des dispositions diverses en matière sociale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale

Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1

1060 Bruxelles

Belgique

<http://ducarme.belgium.be/fr>

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur

Rue Ducale 61

1000 Bruxelles

Belgique

Service de presse de Philippe De Backer, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale, à la Protection de la vie privée et à la Mer du Nord, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

Tour des Finances

Kruidtuinlaan 50 boîte 155

1000 Bruxelles

Belgique